



-4218-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 8 novembre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Assistent également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière  
Mme Lison Huard, greffière adjointe

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2022
- 4. Message de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 Grande semaine des tout-petits
  - 4.2 Plantation d'arbres
- 5. Développement économique**
  - 5.1 Rapport de la mairesse
- 6. Développement culturel et communautaire**
  - 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay



6.2 Dépôt projet FQIS - Jardin communautaire

**7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 Mandat inspecteur municipal et fonctionnaire désigné<
- 7.4 Concours de décorations de Noël

**8. Sécurité publique**

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

**9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

**10. Tourisme**

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

**11. Hygiène du milieu**

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

**12. Loisirs et sports**

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

**13. Administration**

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Présentation des états comparatifs
- 13.4 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.5 Aide financière des organismes
- 13.6 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

**14. Ressources humaines**

- 14.1 Augmentation salariale des employés-cadres et des employés à contrat

**15. Actes législatifs**

- 15.1 Règlement # 2011-250 – Modification annexe C - Tourisme

**16. Affaires nouvelles**

**17. Période de questions des citoyens**

**18. Clôture et levée de la séance**



**Adoption du dernier procès-verbal**

**R-221108-263**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 octobre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Dépôt projet FQIS - Jardin communautaire**

**R-221108-264**

CONSIDÉRANT que le FQIS soutient la réalisation d'initiatives structurantes visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que le développement d'un jardin communautaire répond à une demande citoyenne et d'organisme qui bénéficiera à notre population impactée par un faible indice de vitalité économique;

CONSIDÉRANT que la création d'un jardin communautaire favorisera l'acquisition de connaissance, le partage, l'échange, l'autonomie alimentaire et permettra une réduction de l'isolement social de manière intergénérationnelle;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser Mme Dominique Tremblay, directrice générale à déposer une demande de financement dans le cadre du fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) et à signer au nom de la Ville de Forestville tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

**Rapport des permis de rénovation et de construction**

**R-221108-265**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Lison Huard, greffière adjointe.

Type de permis	OCTOBRE		TOTAL JANVIER À OCTOBRE		TOTAL 2021	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			2	183 834.00 \$	14	135 500.00 \$
Agrandissement			0	- \$	5	70 000.00 \$
Aménagement de terrain			0	- \$	2	55 000.00 \$
Branchement l'aqueduc			2	3 500.00 \$		
Clôture			1	2 000.00 \$	6	9 600.00 \$
Construction bâtiment principal			1	190 000.00 \$	3	273 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	2	410 000.00 \$	12	615 500.00 \$	22	1 559 719.00 \$
Enseigne	1	2 273.00 \$	2	14 273.00 \$	3	26 000.00 \$
Galerie/Perron/Patio			5	19 800.00 \$	5	11 500.00 \$
Général	2	15 500.00 \$	25	251 962.00 \$	5	384 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0		1	15 000.00 \$
Installation septique			0	- \$	5	36 000.00 \$
Piscine hors terre			5	43 500.00 \$	3	14 000.00 \$
Puisage d'eau			1	20 000.00 \$	2	22 000.00 \$
Rénovations / réparations	2	5 445.00 \$	62	5 112 926.00 \$	82	1 994 391.00 \$
Changement d'usage			2	- \$	2	- \$
Sous-total	7	433 218.00 \$	120	6 457 295.00 \$	160	4 605 710.00 \$
Démolition	1	(33 000.00) \$	6	(132 400.00) \$	4	(600.00) \$
Total	8	400 218.00 \$	126	6 324 895.00 \$	164	4 605 110.00 \$



**Mandat inspecteur municipal et fonctionnaire désigné**  
**R-221108-266**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater M. Nicolas Sirois, technicien en urbanisme à titre d'inspecteur municipal et de fonctionnaire désigné lui permettant :

- de délivrer les permis et les certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- de délivrer les permis et les certificats exigés par la réglementation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 120 à 122);
- Procéder aux inspections requises;
- Émettre des constats d'infraction en lien avec l'urbanisme.

Il est également résolu de mandater M. Styve Gagnon à titre d'inspecteur municipal et fonctionnaire désigné remplaçant.

**Approbation et paiement des comptes**  
**R-221108-267**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	393 210.99 \$
Comptes payés par chèques	1 007 158.33 \$
Comptes à payer	152 045.55 \$
<b>Total</b>	<b>1 552 414.87 \$</b>

**Rapport financier mensuel**  
**R-221108-268**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 octobre 2022 préparé par Mme Linda Ouellet, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2022							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 OCTOBRE		Budget total		Ratio		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	10 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	783 316 \$	798 417 \$	947 300 \$	948 929 \$	83%	84%	83%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 034 739 \$	1 097 754 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	81%	83%	83%
TRANSPORT ROUTIER	1 200 789 \$	1 307 906 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	69%	75%	83%
HYGIÈNE DU MILIEU	636 265 \$	735 049 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	49%	70%	83%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	4 444 \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	99%	83%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	346 398 \$	405 854 \$	577 600 \$	671 400 \$	60%	60%	83%
LOISIRS & CULTURE	746 890 \$	751 831 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	73%	74%	83%
FRAIS DE FINANCEMENT	466 419 \$	395 097 \$	539 000 \$	499 600 \$	87%	79%	83%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	759 633 \$	4 882 459 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	7%	37%	83%
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 974 449 \$</b>	<b>10 378 812 \$</b>	<b>18 781 268 \$</b>	<b>20 292 298 \$</b>	<b>32%</b>	<b>51%</b>	<b>83%</b>



**Présentation des états comparatifs**

**R-221108-269**

Tel que requis à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé. Il compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la même période.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS	Résultat au 30 septembre 2021	Résultat au 30 septembre 2022	Budget 2022
<b>Revenus</b>			
Taxes	3 799 006 \$	3 854 309 \$	3 815 300 \$
Tenant lieu de taxes	353 850 \$	404 177 \$	353 900 \$
Sécurité publique	561 429 \$	587 705 \$	1 124 824 \$
Revenus de sources locales	51 460 \$	44 574 \$	109 500 \$
Autres revenus	603 066 \$	627 078 \$	517 300 \$
Transferts	2 329 978 \$	1 410 649 \$	1 407 642 \$
Appropriation des surplus			2 126 893 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>7 698 789 \$</b>	<b>6 928 491 \$</b>	<b>9 455 359 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale *	733 881 \$	58 270 \$	948 890 \$
Sécurité publique	952 138 \$	1 007 604 \$	1 327 788 \$
Transport	1 135 157 \$	1 174 353 \$	1 744 850 \$
Hygiène du milieu	606 213 \$	689 295 \$	1 042 544 \$
Santé et bien-être	- \$	4 444 \$	4 500 \$
Urbanisme et mise en valeur	333 211 \$	367 646 \$	671 197 \$
Loisirs et culture	690 271 \$	701 804 \$	1 011 272 \$
Service de la dette	352 201 \$	269 372 \$	499 600 \$
Activités d'investissement *	70 731 \$	901 636 \$	2 204 718 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>4 873 803 \$</b>	<b>5 174 424 \$</b>	<b>9 455 359 \$</b>

Le second état comparatif compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière par intérim, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS	Résultats prévus au 31-12-2022	Budget 2022
<b>Revenus</b>		
Taxes	3 870 000 \$	3 815 300 \$
Tenant lieu de taxes	404 177 \$	353 900 \$
Sécurité publique	1 125 000 \$	1 124 824 \$
Revenus de sources locales	67 500 \$	109 500 \$
Autres revenus	650 000 \$	517 300 \$
Transferts	1 411 000 \$	1 407 642 \$
Appropriation des surplus	441 012 \$	2 126 893 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>7 968 689 \$</b>	<b>9 455 359 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	264 789 \$	948 890 \$
Sécurité publique	1 299 700 \$	1 327 788 \$
Transport	1 491 500 \$	1 744 850 \$



ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS	Résultats prévus au 31-12-2022	Budget 2022
Hygiène du milieu	990 500 \$	1 042 544 \$
Santé et bien-être	4 444 \$	4 500 \$
Urbanisme et mise en valeur	637 700 \$	671 197 \$
Loisirs et culture	991 100 \$	1 011 272 \$
Service de la dette	479 900 \$	499 600 \$
Activités d'investissement	1 809 056 \$	2 204 718 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 968 689 \$</b>	<b>9 455 359 \$</b>

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les états comparatifs tels que présentés par Mme Dominique Tremblay, greffière-trésorière.

**Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés  
R-221108-270**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	2022-10-24	<b>Maxi-Métal inc.</b>	Modification sur camion incendie	350.00 \$

**Aide financière des organismes**

**R-221108-271**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Chœur les gens de mon pays	Campagne de financement annuel	50 \$
Club Plein d'air	Signalisation afin d'assurer la sécurité des usagers	500 \$

**Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection**

**R-221108-272**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;



Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 12 500.00 \$ pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 ;
- que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de chacun des exercices.

**Augmentation salariale des employé·e·s-cadres et des employé·e·s à contrat  
R-221208-273**

CONSIDÉRANT que l'article 26 de la politique des cadres prévoit une augmentation salariale de 1 % par année ou le même taux consenti aux employés syndiqués, sous réserve du respect de la capacité financière de la Ville;

CONSIDÉRANT que la convention collective 2022-2026 prévoit une augmentation salariale de plus de 1 %;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de consentir aux employé·e·s-cadres et des employé·e·s à contrat, la même augmentation salariale que les employés syndiqués, soit de 2.5 % pour l'année 2023.

**Règlement # 2011-250 – Modification annexe C – Tourisme  
R-221108-274**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 8 février 2011, le règlement # 2011-250 relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 18, les modifications aux annexes peuvent être effectuées par résolution et qu'il est nécessaire de modifier les tarifs de l'annexe C;

CONSIDÉRANT que le partenaire « Circuit électrique » permet d'ajuster les tarifs de recharge de borne électrique 2 fois par année, soit le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'augmenter à 1.50 \$ l'heure, le tarif du point C-2.2 – Recharge électrique, de l'annexe C du règlement # 2011-250 pour la borne CEA-10773.

**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 19 h 35, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.



---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.